



Procès-verbal Conseil Municipal du 19 avril 2016

Séance du 19-04-2016
Convocations et affichage du 13-04-2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HUS.

Présents : MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle.

MM. BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, COMBET Bernard, HUS Christian, PICAUD Grégory, SMOLKOWICZ Gérard.

Absents excusés : Monsieur BLOINO Didier a donné pouvoir à Monsieur CHASSIGNET Eric.
Monsieur ECK Julien a donné pouvoir à Monsieur PICAUD Grégory.
Monsieur FERRIER Rodolphe a donné pouvoir à Monsieur HUS Christian.
Madame HERVOCHE Aurélie a donné pouvoir à Monsieur BUTAUD Daniel.
Monsieur LUNEL Romain a donné pouvoir à Madame DE PAIX DECOEUR Marion.
Monsieur SEMAM Fayçal a donné pouvoir à Madame FOUCHER Chrystelle.

Secrétaire de séance : Monsieur PICAUD Grégory.

0- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2016.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, PICAUD, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. ECK pouvoir à M. PICAUD.

M. FERRIER pouvoir à M. HUS.

M. HERVOCHE pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DECOEUR.

M. SEMAM pouvoir à Mme FOUCHER Chrystelle

1- Demande de dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Considérant l'accord commun des deux communes adhérentes au Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard (Montereau sur le Jard et Voisenon) de vouloir dissoudre ce syndicat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard.
- de la répartition du personnel titulaire.

Le personnel est réparti de la façon suivante :

1 ^{ère} commune : VOISENON	2 ^{ème} commune : VOISENON
<u>Agent concerné :</u> Nom : MUNOZ Prénom : Delphine Grade : Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe Durée hebdomadaire de travail : 35h Condition de reprise : Emploi vacant	<u>Agent concerné :</u> Nom : LELEU Prénom : Armelle Grade : Adjoint technique 2 ^{ème} classe Durée hebdomadaire de travail : 35h Condition de reprise : Emploi vacant
3 ^{ème} commune : VOISENON	4 ^{ème} commune : MONTEREAU SUR LE JARD
<u>Agent concerné :</u> Nom : SOARES SOUSA Prénom : Jocelyne Grade : Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe Durée hebdomadaire de travail : 14h Condition de reprise : Emploi vacant	<u>Agent concerné :</u> Nom : SOARES SOUSA Prénom : Jocelyne Grade : Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe Durée hebdomadaire de travail : 15h Condition de reprise : Emploi vacant

- des biens mis à disposition du syndicat par les membres.

La restauration scolaire située Place de l'Eglise à Montereau sur le Jard, mise à disposition du SIS de Voisenon/Montereau sur le Jard sera restituée à la commune d'origine soit Montereau sur le Jard.

- des biens propres du Syndicat (mobiliers et immobiliers).

Le Syndicat n'a pas de bien immobilier propre.

Les biens mobiliers propres du SIS de Voisenon/Montereau sur le Jard seront répartis entre les deux communes.

- de la reprise des différents contrats par les deux communes.
- de l'établissement d'une deuxième délibération notifiant le détail comptable des résultats du compte administratif 2015 ainsi que la trésorerie, les restes à recouvrer et restes à payer et les titres financiers divers.
- de demander à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard.
- de mandater Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches et formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents découlant de la dissolution.

Monsieur CHASSIGNET Eric indique que la commune de Voisenon ne serait pas d'accord pour reprendre Mme SOARES SOUSA.

Monsieur HUS Christian stipule que le projet de délibération a été établi en accord avec l'équipe de Voisenon qui a travaillé sur la dissolution. Plusieurs réunions ont été faites à ce sujet.

Actuellement le conseil municipal de Voisenon délibère également sur ce point. A la suite de ces conseils municipaux chaque commune prendra sa délibération.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, PICAUD, SMOLKOWICZ.

M. BLOINO pouvoir à M. CHASSIGNET.

M. ECK pouvoir à M. PICAUD.

M. FERRIER pouvoir à M. HUS.

M. HERVOCHE pouvoir à M. BUTAUD.

M. LUNEL pouvoir à Mme DE PAIX DECOEUR.

M. SEMAM pouvoir à Mme FOUCHER Chrystelle

2- Décision du Maire.

N° 16-03 du 30/03/2016 : Attribution du marché relatif à l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la rénovation de voiries et trottoirs du lotissement d'Aubigny.

Le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la rénovation de voiries et trottoirs du lotissement d'Aubigny est attribué à la SAS CERAMO sise Courceaux RD 57-BP 10038-MONTEREAU SUR LE JARD 77003 MELUN CEDEX, dont le gérant est monsieur Christophe BRUZZO. Le montant du marché est arrêté à la somme de 6 656€ HT.

3- Questions Diverses.

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 heures 55.